

Diabète et travail : Nathalie Belloir gagne son procès !

Nathalie Belloir, jeune diabétique à qui on avait refusé sa titularisation en 2007, sous prétexte qu'elle était « inapte aux fonctions d'aide soignante salariée dans la fonction publique » à cause de son diabète, vient de gagner son procès, dont la délibération avait lieu aujourd'hui même, au tribunal administratif de Rennes. Les juges ont annulé la décision de l'hôpital qu'ils ont jugé infondée et injustifiée. L'Association française des Diabétiques (AFD) qui a soutenu Nathalie depuis le début, se réjouit de cette victoire. C'est un signe d'espoir pour toutes les personnes diabétiques, mais aussi un signal fort à destination des employeurs. Nous espérons que cette décision fera jurisprudence dans toute la France.